



Ambassade de France aux Etats-Unis  
Mission pour la Science et la Technologie



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Consulat de France à Boston

Boston, le 25 mars 2009

MS&T

Rédacteur: Géraldine Quetin, assistant technique  
responsable du programme YEI

## Appel à manifestations d'intérêt pour la reprise et le développement du programme « Young Entrepreneurs Initiative »

### Information générales

- Objet de l'appel : 1/ Identifier un nombre restreint de partenaires-repreneurs potentiels susceptibles de se voir confier progressivement par le MAEE la responsabilité du programme « Young Entrepreneurs Initiative »  
2/ Engager un processus de négociations avec le MAEE dans l'objectif d'une collaboration autour de YEI devant conduire, avant mi-2010, à une reprise du programme.
- Date Publication: 31 mars 2009
- Date limite: 15 mai 2009 à minuit heure de Paris. Tout document transmis hors délais ne sera pas considéré.
- Territorialité de l'action Prospection sur tous les Etats-Unis, pour l'implantation de jeunes entreprises innovantes sur la France entière
- Langue de réponse: Français
- Contact/information: Géraldine Quetin  
Young Entrepreneurs Initiative – French Embassy  
@ the Cambridge Innovation Center  
One Broadway  
Cambridge, MA 02142 – USA  
Tél. : +1 617 401 2450  
[yei.mst@consulfrance-boston.org](mailto:yei.mst@consulfrance-boston.org)
- Adresse réponse: Antoine Mynard  
**Attaché pour la Science et la Technologie**  
Consulat Général de France à Boston  
31 Saint James (suite 750) - 02116 Boston, MA (U.S.A.)  
Tél.: (+1) 617 832 4464 / Fax: (+1) 617 292 8867  
[antoine.mynard@diplomatie.gouv.fr](mailto:antoine.mynard@diplomatie.gouv.fr)
- Ou :
- Ministère des Affaires Etrangères et Européennes  
Guillaume Lapeyre  
27, rue de la Convention - CS 91533 - 75732 PARIS CEDEX 15



## Contexte

Conçu, développé et mis en œuvre par la **Mission Scientifique et Technologique (MS&T) de l'Ambassade de France aux Etats-Unis** (section de Boston) depuis 2005, le programme « *Young Entrepreneurs Initiative* » (YEI) vise à soutenir les potentiels entrepreneurs français, francophones ou francophiles basé aux Etats-Unis et souhaitant créer une activité innovante en France.

Le programme YEI fait partie des mesures présentées lors du Séminaire gouvernemental sur l'attractivité du 22 mai 2006.

Trois ans après son lancement et quelque 140 dossiers de création d'entreprises déposés, le programme atteint une grande maturité et notoriété tant en France qu'aux Etats-Unis. Il implique un vaste ensemble de partenaires, publics et privés, économiques et technologiques, sur les deux territoires, il impulse des dynamiques partenariales, favorise l'innovation, contribue à créer des emplois en France tout en offrant à de jeunes créateurs de réelles opportunités de (re)venir en France.

Ce programme initié dans un cadre public dispose aujourd'hui de résultats qualitatifs et quantitatifs ainsi que du soutien de nombreux partenaires attestant de son utilité et de la nécessité de le pérenniser. Le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes n'ayant pas vocation à porter durablement ce type d'action, cette pérennisation doit s'opérer dans le cadre d'une reprise par des partenaires publics et/ou privés, français et/ou américains prêts à s'engager d'un point de vue opérationnel et financier.

Le but de cet appel à manifestation d'intérêt est d'établir une liste de repreneurs potentiels et leurs intentions / modalités d'implication. Les structures intéressées par la reprise d'YEI peuvent répondre de façon individuelle ou collective. En cas de proposition collective, l'ensemble des contractants du consortium proposé devront être explicitement mentionnés en signataires de la réponse. Mais il va de soi que, en cas de manifestation d'intérêt collective, la proposition devra faire mention d'une structure principale.

Le(s) repreneur(s) bénéficieront donc du large réseau partenarial construit autour d'YEI, de la notoriété du programme parmi les réseaux francophiles et américanophiles des deux territoires, des résultats déjà acquis tant en termes qualitatifs et quantitatifs, et du soutien du MAEE qui sera maintenu, dans des modalités restant à définir.

Le (s) repreneur(s) devront s'engager à développer ou contribuer au développement du programme sur un minimum de trois années à compter au plus tard du 2<sup>ème</sup> semestre 2010. L'objectif de cette reprise, progressive et en liaison étroite avec le MAEE, étant de trouver le montage opérationnel et financier permettant la pérennisation du programme.

## Services à fournir / Obligations du repreneur

- Identifier des entrepreneurs potentiels basés aux Etats-Unis et les convaincre de créer leur entreprise innovante en France ; les aider dans l'étude de la faisabilité de leur implantation et dans la construction de leur projet et coordonner les partenaires en France et aux États-Unis
- Promouvoir le soutien français à l'entrepreneuriat innovant
- Animer le réseau de partenaires du programme
- Respecter les obligations de confidentialité liées à l'activité
- Associer en les informant les partenaires initiaux du programme (MAEE notamment)
- S'engager dans un schéma de développement du programme, aux Etats-Unis dans un premier temps.



## Critères d'éligibilité

- Personnalité morale indépendante, établie en France et/ou aux Etats-Unis,
- Forte autonomie financière, juridique et économique
- Vocation nationale et internationale
- Vocation pluridisciplinaire
- Absence de conflits d'intérêts

## Critères de présélection

- Acteur français ayant des intérêts dans le développement de projets sur tout le territoire français
- Acteur capable opérationnellement et financièrement de mener des actions de prospection sur tout le territoire américain de façon directe ou indirecte, seul ou de concert, et capable de qualifier les projets détectés et de les accompagner dans leurs premiers développements en France (expertise dans ce domaine indispensable et à démontrer)
- A partir du second semestre 2010, capacité à financer un poste de chef de projet à temps plein aux Etats-Unis ainsi que les coûts associés au programme (soit au total environ 200 000 €/an)

## Documents et éléments à fournir

- Tout document attestant de leur admissibilité à l'égard des règles d'éligibilité
- extrait Kbis, attestation de déclaration en préfecture ou tout autre documentation administratif attestant de l'existence légale de l'entité
- Statuts en vigueur à la date de dépôt de la candidature
- Une brève description de la structure et son domaine d'expertise, avec une liste de ses références les plus pertinentes (maximum 2 pages);
- Une brève description du projet de reprise proposé et des motivations de reprise, ainsi que des moyens humains, matériels et financiers qui seront consacrés à l'opération (qualification de l'équipe et autres ressources, moyens et outils disponibles pour la réalisation du programme) (maximum 6 pages)

A noter:

- La condition de nationalité s'applique à tous les membres d'un consortium et sous-traitants impliqués

## Procédure

Le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, en vue de la constitution d'une liste restreinte invite les partenaires ou repreneurs potentiels satisfaisant aux critères d'éligibilité à présenter leurs manifestation d'intérêt sur la base des critères de présélection établis ci-haut. Les structures intéressées doivent produire les informations sur leur capacité, expériences, et qualifications pour cette mission ainsi que les ressources et moyens réservés à l'action, la pérennité qu'elles lui assurent.

Une liste restreinte de 5 (cinq) repreneurs potentiels au plus, sera établie à l'issue de cet appel à manifestation d'intérêt.

Les candidats retenus seront alors invités à soumettre sous quinze jours une offre détaillée, incluant l'ensemble des structures partenaires acquises ou envisagées, et seront ensuite auditionnés par un jury composé de représentants du MAEE, de partenaires du programme et d'anciens lauréats.



Ambassade de France aux Etats-Unis  
Mission pour la Science et la Technologie



Un schéma de reprise sera alors retenu, point de départ d'une négociation entre le(s) repreneur(s) sélectionné(s) et le MAEE. La négociation aura pour objectif de définir les étapes, le contenu et les modalités de transfert du programme, de l'actuelle équipe vers la nouvelle. Elle aura aussi pour finalité d'établir les bases d'un mémoire de bonne entente (MoU) entre le(s) repreneur(s) et le MAEE.

**Compte tenu de la spécificité du programme YEi, le MAEE souhaite associer le plus tôt possible le(s) futur(s) repreneur(s) à l'activité du programme, afin d'opérer une transition harmonieuse allant dans le sens de l'intérêt du programme. D'une façon générale, le MAEE, en accord avec le(s) repreneur(s), souhaite maintenir son implication dans le programme sous une forme institutionnelle, ou par exemple, sous forme d'aide à la mise en œuvre du programme (évaluation, etc.), et éventuellement financière.** Ces aspects feront partie des discussions et du mémoire de bonne entente que le(s) repreneur(s) sera/seront amené(s) à signer avec le MAEE au terme du processus de négociation.

### Calendrier (principales étapes)

31 mars 2009 : date de lancement

15 mai 2009 : date limite de dépôt des manifestations d'intérêt

31 mai 2009 : Réponse du MAEE aux candidats retenus

15 juin 2009 : soumission de l'offre complète du(des) repreneur(s)

15-30 juin 2009 : auditions des candidats retenus (liste restreinte)

Juillet 2009 : résultats de l'appel à manifestation d'intérêt et élaboration d'un MoU

Automne 2009 : Séminaire YEi avec communication sur la reprise

Lancement de l'appel à projets YEi'10 en collaboration avec le(s) repreneur(s)

Janvier 2010 : Signature d'un MoU entre le MAEE et le(s) repreneur(s)

1er semestre 2010 : reprise/transmission graduelle d'YEi

30 octobre 2010 : reprise/transmission effective et complète

NB : Les dates sont indiquées à titre indicatif , et peuvent être sujettes à modification.

### Modalités de réponse

Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française doivent être adressées à l'une des adresses mentionnées ci-dessus (cf. page 1- Information générales / Adresse réponse : Antoine Mynard - **Attaché pour la Science et la Technologie** au Consulat Général de France à Boston, ou Guillaume Lapeyre Ministère des Affaires Etrangères et Européennes) au plus tard le 15/05/2009 à minuit heure de Paris (cachet de la poste faisant foi) et porter expressément la **mention «MANIFESTATION D'INTERET POUR LA REPRISE D'YEi»**.

Pour toute **question** relative à cet appel : Géraldine Quetin, **Responsable YEI** au Consulat Général de France à Boston.